



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 25 mai 2021

NOUVEL EPISODE DE GRANDES MARÉES

Un nouvel épisode de grandes marées impactera Mayotte du mardi 25 mai au samedi 29 mai 2021 inclus, avec un pic attendu le jeudi 27 mai 2021 à 16h47.

Les maires concernés et les services de l'État ont été sensibilisés à cette situation.

Ainsi, les marées suivantes, intégrant le phénomène de subsidence, sont attendues :

- > Mardi 25 mai 2021 :
 - une marée de 3m58 à 03 h 08 et 4m09 à 15h24
- > Mercredi 26 mai 2021 :
 - une marée de 3 m 67 à 3h51 et 4m23 à 16h05
- > Jeudi 27 mai 2021
 - une marée de 3m69 à 4h33 et 4 m 25 à 16h47
- > Vendredi 28 mai 2021 :
 - une marée de 3m64 à 05h15 et 4m 17 à 17h30
- > Samedi 29 mai 2021 :
 - une marée de 3m53 à 05h58 et 4m 00 à 18h15



Certains niveaux de marée indiqués peuvent engendrer des perturbations du trafic des barges, les usagers sont invités à se rapprocher du STM (service de transport maritime) pour de plus amples informations.

La préfecture rappelle que d'éventuelles dégradation des conditions météorologiques sont susceptibles d'accentuer l'impact du phénomène et d'entraîner une détérioration des conditions de navigation ou de circulation en bord de mer. Ces données pourront être fournies dans les 24 heures qui précéderont l'événement.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976

D'ores et déjà la préfecture invite la population à respecter les consignes de sécurité suivantes en cas de grandes marées :

- Tenez-vous au courant du niveau des marées et de l'évolution de la situation météorologique.
- Limitez vos déplacements en bord de mer et circulez avec précaution en limitant votre vitesse et en respectant les consignes des forces de l'ordre et des services gestionnaires des routes.
- Ne vous engagez pas sur une route fermée à la circulation.
- Sur le littoral ou sur les plages surveillez attentivement les enfants.
- Si vous habitez en bord de mer :
 1. protégez vos biens face à la montée des eaux (installer des bâtardeaux, relever les mobiliers),
 2. coupez l'électricité, l'eau et fermez les bouteilles de gaz,
 3. préparer votre kit d'urgence (médicaments, vêtements, alimentation, etc.),
 4. si nécessaire, évacuez vos habitations et gagnez les lieux d'accueil prévus par votre mairie.
- Écoutez les consignes de sécurité